

GESTION DU COMPTE DE RESTAURATION

Mesdames, messieurs,

Nous vous informons que vous pouvez gérer entièrement le compte de restauration de votre enfant via l'ENT.

Cliquez sur le logo en haut à droite de l'écran



L'espace « Restauration » de l'ENT permet :

- **La consultation du compte de restauration** (solde, opérations financières, consommations...)
- **Le paiement en ligne** (*voir mode opératoire en pièce jointe*)
- **La consultation des menus**

Nous vous rappelons que vous pouvez également effectuer un paiement en espèces, auprès du secrétariat de gestion, ou en chèque à l'ordre du « Régisseur du collège Amiral Lejeune ».

Comme indiqué lors de l'inscription, le compte de restauration doit être approvisionné à hauteur de 50,00 € dès le 1er jour de la rentrée scolaire.

De plus, le compte de restauration devant être approvisionné préalablement aux repas consommés, il est recommandé de créditer sa carte pour 1 mois minimum et au moins 48 heures avant que le solde soit nul.

Le service de gestion du collège se tient à votre disposition pour vous accompagner en cas de difficultés.